

12 AVRIL 2019

## RAPPORT D'ACTIVITES 2018

### « Edito » du Président

Voilà une année maintenant que je préside la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne à la suite de mon prédécesseur Jean-Michel Aubinel.

Une année 2018 où la récolte a redonné le sourire à toute la Bourgogne. Une année très riche syndicalement et consacrée au suivi et à la concrétisation des actions engagées et à la mise en œuvre de nos ambitions futures.

La CAVB se bat au niveau européen et national pour faire entendre la voix de notre viticulture sur la réforme de la PAC, les principes de régulations des plantations sous AOP ou non, les réglementations sociales et fiscales, la préservation de notre foncier, la place du vin dans la société, et bien sûr nos enjeux environnementaux et de production face au changement climatique.

En région, ce sont les dossiers techniques qui nous mobilisent : La CAVB est très impliquée dans la lutte contre la Flavescence Dorée, la protection contre la grêle avec l'ARELFA, le soutien aux ODG dans la défense et la protection de leurs appellations et notre charte environnementale.

L'évolution vers la dématérialisation va toujours bon train. La CAVB sera à vos côtés pour vous aider et vous accompagner. Nous allons développer de nouveaux services qui seront mis à votre disposition dans l'année. Le Guide du Viticulteur sera mis en ligne dans quelques mois. Vous y trouverez toutes les informations et démarches utiles au quotidien de nos exploitations. Viendront par la suite le Guide des Vendanges, les fiches techniques chartes, ...

J'en profite pour vous rappeler l'importance de vous former et de conventionner avec les douanes pour la dématérialisation qui devient obligatoire à partir de la DRM du mois d'août.

Voilà maintenant un an que notre juriste est arrivée au service accompagnement. Spécialiste du droit rural, elle apporte à la CAVB de nouvelles compétences et nous permet d'anticiper notamment l'évolution législative. Ce service est là aussi à votre disposition pour toutes questions sociales, foncières, transmission, ...

Notre Fête des Grands Vins au palais des congrès continue d'attirer de plus en plus d'amateurs. Restons mobilisés et motivés pour maintenir cet évènement unique et original.

2019 sera l'année de mise en place des nouveaux stands de dégustation et une mise en avant de notre stand CAVB !

Enfin, on ne peut que constater l'amplification d'un mouvement de protection de l'environnement, protection de la santé, protection des populations. La récente loi EGALIM nous amène à renforcer la protection des riverains, action que nous menons en concertation avec les représentants de la société civile. Cette année 2019 sera donc l'année de l'action de la transition écologique. Je souhaite que 2019 soit l'année de l'ENGAGEMENT de TOUS dans les mesures de la Charte régionale. Nous devons avancer, nous devons fortement nous positionner. Consciente que tous ne sont pas au même niveau, la CAVB accompagnera chacun à son rythme dans sa transition écologique.

Je rêve que d'ici 2023 nous puissions être fiers de notre parcours et de nos résultats.

Thiébault Huber

## *La Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne*

La CAVB créée en 2007, fédère l'ensemble des 53 Organismes de Défense et de Gestion pour les vins et eaux de vie Sous Signe de Qualité (AOP et IGP) de Bourgogne.

Elle représente les 4 500 exploitations viticoles bourguignonnes et siège à ce titre au sein de son interprofession (BIVB). Elle est l'interlocutrice privilégiée de la viticulture bourguignonne auprès de l'Administration, des élus et des organismes régionaux et nationaux.

### **La place de la viticulture en Bourgogne**

#### **Une activité économique importante porteuse de renommée au-delà de ses frontières**

Regroupant environ 4500 exploitations sur 29 900 ha (6 % de la surface viticole AOC française) pour une production annuelle moyenne de 1 420 000 hl, la viticulture en Bourgogne représentait en 2016, avec ses 1.2 milliards de chiffre d'affaires estimé, environ 3% des productions agricoles hors subvention au niveau national.

#### **Un secteur employeur**

La viticulture se caractérise par un fort recours à la main d'œuvre salariée. Les exploitations spécialisées en viticulture occupent 56% des emplois salariés agricoles de BFC et 13 % des emplois non-salariés. A cela s'ajoutent les emplois induits difficilement quantifiables mais évalués à 5 emplois pour une exploitation (fournisseurs de matériels, bouchonniers, tonneliers ....)

Les structures coopératives, notamment en Saône et Loire et dans l'Yonne participent activement au dynamisme du secteur. L'emploi saisonnier est très présent, il représentait en 2016 pour la viticulture l'équivalent de 2 846 unités de temps de travail. Chaque hectare de vigne représente 28 jours de travail saisonnier en Côte d'Or.

#### **Une commercialisation tournée vers l'exportation**

Des marchés exports et nationaux en progression aussi bien en termes de valeurs que de volumes. Les vins de Bourgogne se caractérisent par une forte valorisation. L'export représente 50 % des ventes des vins de Bourgogne. Les exportations de vins de Bourgogne représentent 3 % des échanges mondiaux de vins en valeur.



## Tour d'horizon de l'année viticole 2018

Une année électorale à la CAVB qui conforte son poids politique auprès de ses élus, une actualité syndicale toujours aussi riche tant sur le plan européen, national qu'en région.

### JANVIER : Lancement du travail de régulation des plantations de VSIG

L'année débute par l'élection de la nouvelle présidence au BIVB, François Labet est élu au titre de la viticulture.

Les chiffres de la récolte 2017 sont diffusés précocement grâce au travail de saisie de notre équipe. Cela fait l'objet d'une conférence de presse au Château de Gilly Les Citeaux, qui permet à la CAVB de porter ses orientations et ses valeurs au sein de son interprofession.

Le travail de réflexion sur la régulation des plantations VSIG dans et à proximité de nos aires d'appellation est entamé, dès le début de l'année, au sein d'une commission réunissant les organisations professionnelles du bassin, les représentants de l'Etat, de FranceAgrimer et de l'INAO. L'environnement et le bien vivre ensemble sont au cœur des sujets évoqués lors des réunions de présentation dans le vignoble de notre charte régionale « Engager nos terroirs dans nos territoires » ainsi que lors des travaux de rédaction des arrêtés préfectoraux « sites sensibles ». Ce travail est réalisé en collaboration avec les services de l'Etat.

Enfin la Saint Vincent Tournante de Prissé est une très belle réussite et accueille environ 85 000 personnes. Lors de ce week-end plus de 13 000 bouteilles de Saint-Véran sont dégustées.

### FEVRIER : la CAVB et la CNAOC s'insèrent dans le débat fiscal

L'actualité nationale est riche et mobilise les actions de la CAVB. Tout d'abord, la CAVB s'engage aux côtés de sa fédération nationale (CNAOC) dans le cadre de la réforme de la fiscalité agricole. C'est ici que les premières propositions notamment en matière de transmissions et de création d'une épargne de précaution sont faites.

Par ailleurs, Vin & Société remet son plan de prévention au Président de la République visant notamment à contrer la dénormalisation du vin souhaitée par la ministre de la Santé.

### MARS : la CAVB renouvelle ses instances et rencontre ses parlementaires

La CAVB réunit ses 3 unions pour renouveler ses membres et notamment son Conseil d'Administration. Bruno Verret est élu président de l'Union des Régionales, Stéphane Guillemain président de l'Union des Crus et Jean Nicolas Méo président de l'Union des Grands Crus.

La CAVB rencontre ses parlementaires à Paris le 27 mars pour conforter la place de la CAVB et les sensibiliser sur les enjeux de la viticulture : Stratégie nationale de Santé, homologation du cuivre, fiscalité, attractivité des métiers, EGALIM, etc.

### AVRIL



Assemblée Générale CAVB- 12 avril 2019

Ce mois est marqué par l'arrivée de Mélanie Grandguillaume à la CAVB, juriste en droit rural, elle prend en charge le service accompagnement. C'est également la dernière assemblée



générale sous la mandature de Jean Michel Aubinel.

Les travaux de concertation de la Véloroute en Côte de Nuits sont mis en place au travers de réunions itinérantes entre Nuits et Couchey avec les services du Conseil départemental de Côte d'Or pour adapter le tracé. Les professionnels ont sensibilisé les élus sur la nécessité d'une recherche de cohérence sur l'ensemble des communes traversées. Des tracés alternatifs sont proposés.

### **MAI : Genèse du syndicat des producteurs de VSIG**

Thiébaud Huber ainsi que les 12 membres de son nouveau bureau sont élus par le nouveau Conseil d'Administration de la CAVB.

Après les fumées pour contrer le gel sur le vignoble, celles sur la dénormalisation de la consommation du vin se dissipent également. En revanche, le grossissement du logo femme enceinte est étudié.

Dans le cadre de la régulation des plantations de Vin Sans Indication Géographique Protégée et de la bonne cohabitation entre tous les segments de vin en Bourgogne, la CAVB impulse le 14 mai la genèse d'un syndicat de producteurs de VSIG qui adhère à la CAVB.



### **JUIN : développement effréné au vignoble**

La CAVB s'oppose à l'augmentation de la taille du logo femme enceinte sur les bouteilles. Elle sensibilise les pouvoirs publics et les élus en ce sens. Le plan de prévention proposé par la filière et porté par Vin et Société vise à responsabiliser les consommateurs.

La pousse fulgurante de la vigne contraint les viticulteurs à un rythme de travail effréné auquel s'ajoute des conditions climatiques orageuses. Le dispositif ARELFA de protection contre la grêle fonctionne activement et quasi quotidiennement (13 alertes en 2 mois) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la charte régionale et pour favoriser le bien vivre ensemble, un livret explicatif du métier du viticulteur est adressé à toutes les communes viticoles et offices de tourisme du territoire.

La profession viticole bourguignonne bénéficie d'une enveloppe d'aide (prise en charge partielle des cotisations sociales) suite aux aléas climatiques de 2016. La CAVB travaille activement aux côtés de la MSA pour définir les règles d'attribution de cette enveloppe.

Marion Gaillard est embauchée en CDI à la CAVB en remplacement d'Eva Navarro sur les missions d'appui aux ODG dans le contrôle interne et les formations à la dégustation.



### **JUILLET : Report du nouveau TESA**

Les douanes présentent le nouveau dispositif des taux forfaitaires nationaux sur les pertes et manquants ainsi que la suppression du caractère obligatoire de la CRD au 1er juin 2019. La mise en application de ces dispositions n'est toujours pas connue à ce jour.

Parallèlement, la MSA nous informe du report du nouveau TESA et le maintien de l'ancien jusqu' en 2019. La Loi EGALIM mobilise toujours la CAVB qui porte la voix de la viticulture auprès des parlementaires. Concomitamment des réunions se tiennent dans le vignoble avec les habitants de certaines communes afin de présenter la charte et mettre en place des dispositifs d'information satisfaisant chacune des parties. Les travaux de concertation engagés sur la Véloroute en Côte de Nuits se poursuivent avec les élus du département.

## AOUT : les vendanges débutent

Nous fêtons la 100<sup>ème</sup> édition de notre lettre d'informations vinonews,

l'occasion de transmettre l'ensemble des informations vendanges qui sont également détaillées lors des traditionnelles réunions pré-vendanges ! La dernière semaine d'août sonne le début des vendanges.

**VINONEWS**  
La newsletter de la CAVB



## SEPTEMBRE : Journée vendanges avec les services de l'Etat

Le projet de loi EGALIM intègre l'encadrement des pratiques aux abords des habitations malgré les arguments développés par la filière. La CAVB saisit ses sénateurs afin qu'ils déposent un amendement de suppression. Il revient aux pouvoirs publics de retirer les produits s'ils estiment que le risque est inacceptable pour les riverains dans le cadre des AMM (Autorisations de Mise sur le Marché).

Dans le même temps, la suppression de l'exonération TO DE (Travailleurs Occasionnels, Demandeurs d'emplois) est abordée dans le PLFSS (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale). Cette suppression aurait un impact économique retentissant sur la vie des exploitations viticoles. Des actions fortes de lobbying sont mises en œuvre afin de maintenir cette exonération.

La CAVB rejoint les réseaux sociaux via sa page Facebook.



Traditionnellement, la CAVB organise une journée vendanges avec le Préfet de région et ses services. Elle se tient à Pommard et Volnay, l'occasion pour les responsables professionnels de la CAVB de les sensibiliser sur les enjeux de la viticulture : fiscalité, transmissions, gestions des risques, difficultés de recrutement, durcissement de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires, simplification administrative et santé publique.

Les vendanges battent son plein ! S'enchaînent rapidement les prospections collectives flavescence dorée. Elles mobilisent l'ensemble des viticulteurs autour de 262 responsables communaux sur tout le vignoble.

## OCTOBRE : La CAVB active sur le projet de loi EGALIM et le PLFSS

La loi EGALIM nous occupe toujours autant, les parlementaires saisissent le Conseil Constitutionnel suite à l'adoption d'un amendement sur le dispositif d'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations.

La CAVB sollicite les parlementaires afin qu'ils rejettent la suppression de l'exonération des charges sur l'emploi saisonnier (TO –DE).

Le projet de loi de finances supprime les taxes d'enrichissement.

Le service accompagnement de la CAVB en partenariat avec la FNEB, Pôle Emploi, FAFSEA et les établissements d'enseignement œuvrent à la mise en place de deux nouvelles formations tractoristes.

## NOVEMBRE : la CAVB donne RDV à ses parlementaires en région

La CAVB maintient le lien tissé avec ses parlementaires en les rencontrant sur leurs territoires pour partager les enjeux et les inquiétudes de la viticulture. En effet, les discussions sont intenses et les

négociations serrées autour de la fiscalité agricole, la loi de financement de la sécurité sociale et la loi EGALIM qui vient d'être adoptée. L'équipe de la CAVB vous présente les démarches pour déposer les déclarations de production lors des traditionnelles réunions post-vendanges. La CAVB se tient à votre service pour vous accompagner dans vos démarches avec 5 personnes supplémentaires et la démultiplication pendant 1 mois du nombre de lignes téléphoniques.

Notre rencontre avec la direction générale des douanes à Paris nous rassure fortement sur la mise en application du nouvel arrêté pertes et manquants !

Nous fêtons la 146ème édition de la Fête des Grands Vins de Bourgogne, encore une belle réussite ! Merci à tous, donateurs de bouteilles, vigneron présents sur les stands, bénévoles organisateurs et bien sûr l'équipe CAVB. La CAVB réunit ses unions (régionales, communales et grands crus) pour anticiper la future campagne de la mise en application de notre charte environnementale.

## **DECEMBRE : la CAVB au Ministère de l'Agriculture**

La CAVB rencontre le conseiller PAC auprès du cabinet du Ministre de l'agriculture. Les évolutions réglementaires en matière de fiscalité douanière, déclaration de récolte sont abordées, mais c'est le dossier de régulation des plantations de VSIG qui est au centre des discussions. C'est également le temps des préparations des élections pour les Chambres d'Agriculture. En cette fin d'année, la CAVB organise des réunions dans le vignoble ayant pour thèmes : bilan de campagne de lutte contre la Flavescence Dorée, mise en place du prélèvement à la source- MSA et aides à l'investissement FranceAgriMer dans chaque département.



## *Les PERSPECTIVES de VOTRE confédération pour 2019*

Le Plan Régional d'Investissement des Compétences va nous permettre de mobiliser des fonds sur l'attractivité de nos métiers et ainsi trouver des solutions à la pénurie de main d'œuvre grandissante dans notre vignoble. Le déploiement sur notre vignoble d'actions en faveur de la transition agro écologique, dans le cadre de notre charte régionale « Engager nos terroirs dans nos territoires », se concrétise notamment par l'embauche d'une chargée de mission. Elle coordonnera les actions collectives et individuelles dans le changement des pratiques. La CAVB souhaite être toujours plus proche de vous en vous accompagnant dans vos démarches dématérialisées. Ceci en portant des demandes de simplification auprès des administrations, en mettant à votre disposition du personnel dédié, en proposant toujours plus de services et la mise en place d'une plateforme d'informations centralisant tous les éléments incontournables de la vie de votre exploitation.

2019 sera aussi synonyme de remise à plat de notre système de contrôle afin de le rendre plus proche de ses ambitions initiales : simple et proche du produit.

## *La CAVB, une équipe de 9 permanents à votre service*

- **Marion Saüquère:** Directrice

### **L'équipe technique**

- **Charlotte Huber:** Responsable technique, terroir et environnement.  
Elle appuie et coordonne les ODG dans leurs projets et leurs missions techniques, de défense et de ge

- **Véronique Lacharme:** Responsable du contrôle interne ODG  
Elle accompagne les commissions de viticulteurs dans les vignes et réalise des visites cuverie pour guide
- **Marion Gaillard :** Technicienne du contrôle interne vigne et cuverie et responsable des formations à la dégustation. Elle participe également à la mise en œuvre du plan d'actions de notre charte régionale.

### Service Accompagnement

- **Mélanie Grandguillaume:** Juriste, responsable du service accompagnement. Ce service permet d'apporter à l'ensemble des vignerons de Bourgogne différentes informations sur un nombre important et grandissant de sujets (main d'œuvre, fermage, aides, structure d'exploitation, droits de plantation, formation, barème valeur vignes, MSA...) s'adaptant à l'environnement réglementaire et législatif des exploitations viticoles.

### Comptabilité, cotisations, déclarations de production, statistiques

- **Martine Deher:** Assistante de direction, responsable informatique, cotisations, comptabilité. Elle est l'interlocutrice privilégiée des viticulteurs sur les saisies des déclarations de production sur innov-bourgogne qui permettent de transmettre aux ODG les données statistiques annuelles de production sur leurs appellations.
- **André Lemos:** Assistant comptable et en charge de la saisie et du suivi des déclarations de production.

### Secrétariat des ODG, service aux viticulteurs, Douanes, communication

- **Laurence Boulmont:** Elle est chargée de l'encadrement des dépôts de CRD, de l'organisation de la Fête des Grands Vins de Bourgogne. Elle est l'interlocutrice sur les questions réglementaires relatives aux douanes.
- **Marie Thérèse Sagrange:** Accueil et secrétariat

